

Communiqué de Presse

Paris, le 2 mars 2024

Mise en œuvre du Pacte en faveur de la haie : un tournant historique des politiques de la haie, que le Réseau Afac va concrétiser sur le terrain

Présentés par le ministre de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire à l'occasion du salon de l'agriculture le samedi 2 mars, les premiers dispositifs du Pacte en faveur de la haie inaugurent un tournant majeur des politiques publiques de la haie. Par la voix de son Président, Philippe Hirou, le Réseau Afac souligne ces avancées très significatives qui répondent à l'Appel de la haie lancé un an auparavant « *ce n'est pas la contrainte réglementaire qui règlera le problème de la disparition des haies. Il faut donner envie aux agriculteurs de préserver le capital qu'ils possèdent et d'en avoir davantage ; et les aider à comprendre qu'ils y ont intérêt dans les conditions d'aujourd'hui. La haie peut participer au revenu agricole et à ce qu'ils soient fiers de ce qu'ils font. L'agriculture a besoin d'un nouveau pacte avec la société. La haie en fait partie.* »

Une inflexion des politiques publiques de la haie, qui était très attendue

Dans son Appel de la haie, l'Afac-Agroforesteries appelait à sortir des politiques du « *tout plantation* » pour **passer à des politiques combinant reconstitution et maintien des haies**, par leur gestion durable, restauration et valorisation. Sans cela, le rythme de disparition restera six fois supérieur à la replantation. En fixant un objectif de gain net de 50 000 kilomètres de haies d'ici 2030 le Pacte en faveur de la haie définit une trajectoire chiffrée claire et ambitieuse, et donne les moyens pour l'atteindre :

- il permet d'agir sur l'augmentation du linéaire. Le Pacte reconduit ce qui avait fait le succès de la mesure Plantons des haies en introduisant des avancées très intéressantes : telles que les **logiques de consortium** qui permettent à plusieurs structures d'animation territoriale de coopérer en croisant leurs compétences, ainsi que **la régénération naturelle assistée** introduite à titre expérimental,
- mais surtout il permet de s'attaquer à la partie « immergée de l'iceberg » à savoir ne plus perdre de haie. Pour répondre à cet enjeu crucial, les Appels à projets régionaux qui vont être lancés par les DRAAF dans le cadre du Pacte introduisent une grande nouveauté **en fléchant des moyens d'animation vers la gestion durable**. C'est essentiel et l'Afac le demandait depuis plusieurs années : « *stopper le déclin des haies, c'est avant tout avant tout encourager l'adoption de pratiques de gestion durable des haies pour qu'elles soient en bon état écologique et qu'elles puissent rendre les services attendus, affirme Philippe Hirou* ». En complément, un autre appel à projets en cours d'élaboration par l'Ademe et le MASA permettra d'aider la structuration des filières de valorisation des haies : c'est une réponse à la priorité n°1 de l'Appel de la haie, « valoriser les haies ». Il reste cependant un maillon indispensable que nous couvrent pas les différents AAP du Pacte et sur

lequel les autres financeurs (ou dispositifs de type MAEC) pourraient utilement être fléchés : pour ne pas s'en tenir au diagnostic mais passer à la gestion durable, **il faudra à court terme que les travaux de restauration de haies puissent être aidés, au même titre que la plantation.** L'Afac se donne pour objectif que cela devienne possible, d'ici deux ans maximum.

Changer de politique, c'est changer l'évaluation de ces politiques

Ce Pacte nous place devant un défi de taille : inventer de nouveaux indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques de la haie. Il faut impérativement **rompre avec la logique du « compteur d'arbre ou du kilomètres de haies plantées »** qui ne dit rien de l'enjeu du maintien et de la restauration du linéaire de haies. Pour l'Afac, le Pacte doit être évalué à l'aune de **plusieurs indicateurs, mis à jour annuellement, région par région** : kilomètres de haies plantées, mais aussi km de haies passées en gestion durable, km de haies pour lesquelles une destruction a été évitée, km de haies en état dégradé qui ont été restaurées, quantité de biomasse produite issue d'une gestion durable de la haie certifiée Label Haie, etc. L'évaluation de cette politique agricole est très attendue et doit être exemplaire, en cohérence avec les objectifs de la planification écologique.

Un déploiement qui se fera avec les acteurs de terrain : le réseau Afac se tient prêt

L'ambition et les moyens alloués au Pacte sont multipliés par quatre par rapport à la mesure Plantons des haies. L'Afac salue cette avancée considérable qui répond à l'urgence climatique, tout en appelant à ce que les moyens du Pacte soient déployés avec des garanties solides de qualité. Fort de plus de 400 structures dont certaines agissent pour l'arbre et la haie depuis plus de 40 ans, le Réseau Afac jouera un rôle central dans la mise en œuvre territoriale du Pacte, **en mettant son expertise au profit de la qualité technique des projets.** L'Afac encourage les logiques de consortium afin que les associations spécialisées, structures agricoles, fédérations de chasseurs, collectivités territoriales, et tous les autres partenaires puissent coopérer pour créer dans la durée un écosystème favorable à la haie dans les territoires et que le Pacte tienne toutes ses promesses.

Pour aller plus loin :

Portraits d'agriculteurs agriculteurs qui ont fait de la haie une alliée et qui ont été récompensés par le ministre Marc Fesneau lors du [Concours des Pratiques Agro-Écologiques Agroforesterie mercredi](#)

Comment lever les freins à l'intégration des haies dans les parcelles agricoles ? [Découvrez nos éléments de réponses ici, présentés lors d'une table ronde au SIA, le 28 février](#)

Construire sa stratégie de réponse aux Appels à projets du Pacte avec l'Afac : [En savoir plus.](#)

Des agriculteurs valorisant durablement leurs haies témoignent – [Nos vidéos ici](#)

Contact presse : clara.picot@afac-agroforesteries.fr - 06 88 47 80 48